

**Certificat  
d'aptitude  
professionnelle**

**Orfèvre**

**Options : monteur en orfèvrerie ;  
tourneur-repousseur en orfèvrerie ;  
polisseur-aviveur en orfèvrerie  
planeur en orfèvrerie .**

**LISTE ET RÉFÉRENCES DES TEXTES OFFICIELS**  
**RELATIFS AU C. A. P. ORFÈVRE,**  
**OPTIONS : MONTEUR EN ORFÈVRERIE ; TOURNEUR-REPOUSSEUR**  
**EN ORFÈVRERIE ; POLISSEUR-AVIVEUR EN ORFÈVRERIE**

---

**Arrêté du 15 octobre 1973**

*B. O. n° 48 du 27 décembre 1973, p. 3961*

**MONOGRAPHIE DU MÉTIER**

**OPTION A : « MONTEUR EN ORFÈVRERIE »**

Ouvrier qualifié

Devant connaître la technologie des métaux communs, des alliages légers et des métaux précieux, les principaux outillages collectifs et individuels et posséder des notions très élémentaires de gemmologie et de ciselure ;

Capable d'exécuter un dessin d'art et un dessin industriel (avec orientation particulière vers l'orfèvrerie) ;

Ayant reçu une formation pratique lui permettant d'exécuter, à la main et sur machines, d'après un dessin, une gravure ou une photo donnés, des pièces d'orfèvrerie comportant : tracé de la pièce et des divers éléments, sciage, limage, assemblage, emboutissage, sertissage, rétreinte, bâtage, brasage, soudage, développé, tournage-repoussage, traitements thermiques, traitements de surfaces.

**OPTION B : « TOURNEUR-REPOUSSEUR EN ORFÈVRERIE »**

Ouvrier qualifié

Devant connaître la technologie des métaux communs, des alliages légers et des métaux précieux, les principaux outillages collectifs et individuels et posséder des notions très élémentaires de gemmologie ;

Capable d'exécuter un dessin d'art et un dessin industriel (avec orientation particulière vers l'orfèvrerie) ;

Ayant reçu une formation pratique lui permettant d'exécuter sur machines un mandrin simple avec les connaissances du mandrin brisé et, d'après un dessin, une gravure ou une photo donnés, des pièces d'orfèvrerie comportant : emboutissage, sertissage, rétreinte, reprise du battage, tournage des surfaces, moletage, décors, traitements thermiques, traitements de surfaces.

**OPTION C : « POLISSEUR-AVIVEUR EN ORFÈVRE »**

Ouvrier qualifié

Devant connaître la technologie des métaux communs, des alliages légers et des métaux précieux, les principaux outillages collectifs et individuels du polissage et posséder des notions très élémentaires de gemmologie et de ciselure ;

Capable d'exécuter un dessin d'art et un dessin industriel (avec orientation particulière vers l'orfèvrerie) ;

Ayant reçu une formation pratique lui permettant d'exécuter, à la main et sur machines, le polissage d'une surface plane ou concave ou convexe d'une pièce comportant des reliefs, des angles vifs, une mise à jour, l'avivage, la reprise du serti et du bâtage.

**ARRÊTÉ DE CRÉATION****Arrêté du 15 octobre 1973**

(Etablissements d'enseignement élémentaire et secondaire)

(Vu D. n° 56-931 du 14-9-1956 ; L. n° 71-575 du 16-7-1971 ;  
L. n° 71-576 du 16-7-1971 ; L. n° 71-577 du 16-7-1971 ; D. n° 59-57  
du 6-1-1959 mod. ; A. 6-12-1971)

**Article premier.** — Il est institué sur le plan national un certificat d'aptitude professionnelle d'orfèvre comportant trois options : monteur en orfèvrerie ; tourneur-repousseur en orfèvrerie ; polisseur-aviveur en orfèvrerie.

**Art. 2.** — Le règlement et le programme d'examen sont annexés au présent arrêté. La première session d'examen aura lieu en 1976.

**Art. 3.** — Le présent arrêté abroge toutes dispositions contraires et notamment l'arrêté du 21 novembre 1930 ayant institué un certificat d'aptitude professionnelle d'orfèvre pour le département de la Seine.

**Art. 4.** — La dernière session du certificat d'aptitude professionnelle départemental abrogé à l'article 3 ci-dessus aura lieu en 1975.

**RÈGLEMENT D'EXAMEN**  
**(Annexe I de l'arrêté du 15 octobre 1973)**

- OPTION A : « MONTEUR EN ORFÈVRE »**  
**OPTION B : « TOURNEUR-REPOUSSEUR EN ORFÈVRE »**  
**OPTION C : « POLISSEUR-AVIVEUR EN ORFÈVRE »**

NATURE DES ÉPREUVES	Coef.	Durée
<b>Première série : épreuves pratiques (1)</b>		
1.1 Epreuve commune de modelage .....	2	6 h
1.2 Epreuves propres à chaque option		
Option A :		
Exécution, à partir d'un dessin coté, d'une pièce d'orfèvrerie à cachet artistique ..	8	28 à 32 h
Option B :		
a) Exécution, à partir d'un dessin, d'un montage simple .....	1	8 h
b) Exécution, à partir d'un dessin coté, d'une pièce tournée et décorée .....	7	20 à 24 h
Option C :		
a) Exécution, à partir d'un dessin, d'un montage simple .....	1	8 h
b) Exécution de trois ouvrages .....	7	10 à 12 h
<b>Deuxième série : épreuves écrites, graphiques et orales (2)</b>		
2.1 Expression française .....	1	1 h 30
2.2 Mathématiques appliquées .....	2	1 h 30
2.3 Dessin		
a) Dessin d'art appliqué .....	2	4 h
b) Dessin industriel .....	1	2 h
2.4 Technologie et prévention des accidents		
a) Technologie générale .....	2	1 h 30
b) Technologie de spécialité .....	1	20 mn (3)
2.5 Economie familiale et sociale. Législation du travail .....	1	20 mn (3)

(1) Pour l'ensemble des épreuves pratiques, une moyenne inférieure à 10/20 est éliminatoire (arrêté du 6 décembre 1971).

(2) Pour ces épreuves, le zéro, maintenu par le jury, est éliminatoire.

(3) Epreuve orale.

INSTRUCTIONS RELATIVES A LA NATURE  
ET AU DÉROULEMENT DES ÉPREUVES  
(Annexe II de l'arrêté du 15 octobre 1973)

PREMIÈRE SÉRIE : ÉPREUVES PRATIQUES

1.1 ÉPREUVE COMMUNE DE MODELAGE

Façonnage de calibre et réalisation en pâte à modeler, à partir d'un dessin donné, d'une maquette d'une pièce d'orfèvrerie permettant son exécution très précise en volume.

1.2 ÉPREUVES PROPRES A CHAQUE OPTION

*Option A : « Monteur en orfèvrerie »*

A partir d'un dessin coté avec plan et élévation, exécution d'une pièce d'orfèvrerie comportant :

Réalisation en volume avec rétreinte, assemblage des diverses parties et leur soudage ;

Finition de l'ensemble pour lui donner son cachet artistique.

*Option B : « Tourneur-repousseur en orfèvrerie »*

a) A partir d'un dessin, exécution d'un montage simple.

b) A partir d'un dessin coté, établissement de l'outillage et exécution de la pièce en repoussé avec éléments tournés et décorés.

*Option C : « Polisseur-aveur en orfèvrerie »*

a) A partir d'un dessin, exécution d'un montage simple.

b) Exécution de trois ouvrages donnés avec respect des formes et des décors :

Une cuiller de surface unie (coefficient 2) ;

Une fourchette décorée avec polissage de l'entredent (coefficient 2) ;

Une pièce repoussée comportant une bâte (coefficient 3).

DEUXIÈME SÉRIE : ÉPREUVES ÉCRITES, GRAPHIQUES  
ET ORALES

2.1 EXPRESSION FRANÇAISE

La définition de cette épreuve est commune à tous les C. A. P.

2.2 MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

L'épreuve consiste en un problème se rapportant à la profession.

2.3 DESSIN

a) **Dessin d'art appliqué**, en un style déterminé, d'une pièce d'orfèvrerie en volume, éventuellement rehaussé de couleurs ;

b) **Dessin industriel** relatif à une pièce d'orfèvrerie et pouvant comporter :  
Soit la représentation en croquis coté d'une pièce extraite d'un ensemble ;

Soit, à partir de deux vues d'une pièce, la recherche de la troisième vue ;  
Soit la représentation d'une vue par un plan de coupe.

2.4 TECHNOLOGIE ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS

L'épreuve consiste en questions portant sur les programmes :

a) **De technologie générale** (épreuve écrite) ;

b) **De technologie de spécialité** (épreuve orale), à partir :

Soit de questions tirées au sort ;

Soit de l'analyse d'un ou plusieurs documents remis au candidat.

Des questions particulières portant sur la sécurité et la prévention des accidents en rapport avec les précédentes seront en outre posées aux candidats.

2.5 ÉCONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE. LÉGISLATION DU TRAVAIL

Cette épreuve doit porter sur les notions essentielles contenues dans le programme commun aux diverses sections de préparation au C. A. P. dans les collèges d'enseignement technique.

Elle doit amener le candidat à réfléchir sur l'attitude à adopter devant une situation donnée qui peut concerner soit la vie professionnelle soit le milieu économique et social.

PROGRAMME D'EXAMEN

(Annexe III de l'arrêté du 15 octobre 1973)

1. ÉPREUVES PRATIQUES

1.1 TRAVAUX PRATIQUES COMMUNS

a) **Techniques de base**

Rétreinte, ébarbage, repérage, ajustage, bâtage, limage, soudage et brasage, forgeage, sertissage, tournage, repoussage, moletage, polissage.

b) **Modelage**

Utilisation des matériaux appropriés : pâte à modeler, plastiline, matériaux divers.

1.2 TRAVAUX PRATIQUES DE SPÉCIALITÉ  
(sur métaux précieux et communs)

Option A : « Monteur en orfèvrerie »

Travail au marteau ;  
Forgeage ;  
Ebarbage ;  
Reperçage ;  
Limage ;  
Façonnage d'un calibre ;  
Bâtage assemblage ;  
Ajustage ;  
Soudages et brasages ;  
Confection et pose d'une charnière ;  
Cabronnage ;  
Avivage.

Option B : « Tourneur-repousseur en orfèvrerie »

Débosselage ;  
Ajustage ;  
Soudures ;  
Façonnage d'un calibre ;  
Bâtage ;  
Avivage sur surface déjà polie ;  
Confection et vissage de mandrin ;  
Repoussage ;  
Moletage et tournage ;  
Sertissage ;  
Filetage taraudage ;  
Tournage sur du jet.

Option C : « Polisseur-aviveur en orfèvrerie »

Débosselage ;  
Ajustage ;  
Soudures ;  
Bâtage ;  
Polissage à l'émeri ;  
Polissage à la ponce et ponçage à la main ;  
Tamponnage ;  
Avivage ;  
Polissage d'un entredent ;  
Détachage d'un élément rapporté à la pièce ;  
Matériaux à utiliser : buffles, tampico, pâtes à polir.

2. ÉPREUVES ÉCRITES, GRAPHIQUES ET ORALES

2.1 EXPRESSION FRANÇAISE

Programme commun à tous les C. A. P.

2.2 MATHÉMATIQUES APPLIQUÉES

Programme commun à tous les C. A. P.

2.3 DESSIN

a) Dessin d'art appliqué

L'objectif est de développer la sensibilité de l'élève et ses qualités d'expression, de lui permettre d'acquérir l'assurance dans l'exécution en développant son sens de l'observation (esprit d'analyse et de synthèse), sa mémoire et son imagination.

Dessin objectif :

Etude par les proportions, observation des volumes enveloppants et des lignes de construction, observation des lois de la composition plane et en volume ;

Etude de la perspective, études des ombres et lumières, croquis rapides de pièces d'orfèvrerie sous différents angles ;

Croquis non coté à main levée d'objets choisis pour leur forme ; vues géométrales avec leurs correspondances linéaires (vue de face, vue de côté, vue de profil) ; croquis perspectif.

Etudes documentaires :

Etudes faites d'après nature d'éléments très variés naturels ou manufacturés qui fourniront un répertoire de formes pour la recherche de modèles susceptibles d'être réalisés en orfèvrerie.

Composition :

Composition de formes et lignes géométriques : motifs à répétition, décors de surfaces, étude du plan au trait sur des thèmes simples destinés à faciliter en atelier l'exécution du traçage ;

Décoration plane : le point, la ligne, les formes géométriques, les triangles, le carré, le rectangle, le cercle, l'hexagone, l'octogone, le cylindre, la spirale... ;

Recherche de motifs en utilisant le papier, transformation d'une surface plane par pliage et découpages, transformation d'une surface plane en relief par entailles et rabats ;

Répétitions avec des motifs géométriques ou abstraits ;

Recherche du volume, réalisation en différentes sortes de papier ou feuilles de métal ;

Réalisation en à plat au trait d'une part, à la gouache de l'autre, de ces études de reliefs et volumes en expression de la matière.

Ces recherches seront en liaison directe avec l'atelier et les styles.

Les exercices de composition serviront d'application aux notions sur la couleur (mélanges, relations, analogies, contrastes, dominante et tonique, rapports quantitatifs et qualitatifs) et aux rapports de la couleur et de la forme.

Histoire de l'art et de l'orfèvrerie :

Ce cours dégagera les grands courants de l'histoire des principales formes d'art et des styles depuis l'Antiquité.

Il mettra en relief le développement, au cours des siècles, des métiers de l'orfèvrerie (en liaison avec le cours de technologie).

Les notions resteront simples mais devront revêtir un double aspect esthétique et technique et s'intégrer dans le contexte plus général des civilisations.

#### b) Dessin industriel

Le but de l'enseignement est d'entraîner l'élève à toute lecture de plans et plus spécialement de le rendre apte à utiliser le dessin technique dans la mise en œuvre des pièces à exécuter.

Conventions du dessin :

Vues usuelles, choix des vues, coupes simples, coupes par plusieurs plans, sections, échelles, cartouches ;

Vues auxiliaires, représentation normalisée des filetages et roues dentées ;

Nomenclature ;

Justification des formes, dimensions, matières, traitements, états de surfaces ;

Notions sur les différents types de perspective.

Technique du dessin :

Dessin aux instruments : échelles, mise en page, écritures, esquisse, mise au net ;

Croquis à main levée ;

Correction et précision du trait ;

Raccordement de courbes usuelles.

Technologie de construction :

Fonctions mécaniques de base : guidage, appuis, centrage, liaison... ;

Conditions fonctionnelles (étude par manipulations).

## 2.4 TECHNOLOGIE ET PRÉVENTION DES ACCIDENTS

### a) Technologie générale

L'atelier :

Installations pour les différents métiers de l'orfèvrerie, outillages communs ;

Organisation du poste de travail ;

Sécurité du travail.

Les métaux :

Métaux précieux et métaux communs : propriétés physiques, chimiques, caractéristiques mécaniques, principales utilisations, les alliages ;

Les essais de l'or, de l'argent, du platine ;

Notions sur les traitements thermiques et les traitements de surface.

La fonte :

Procédés de fonte au sable et sous pression (de production, de récupération) ;

Matériel, produits chimiques utilisés, préparation des limailles et déchets ;

Calcul des titres.

Les soudures :

Différents types et procédés de soudures et de brasures ;

Présentation en plaques, en fils ou en pâtes.

Les apprêts.

La garantie :

Obligation ; titres, poinçons actuels et anciens (régime intérieur, importation, exportation) ;

Double, plaqué ;

Marques diverses, notion de propriété, fraudes.

Eléments complémentaires (notions) :

Les pierres précieuses : généralités, défauts, classification ; taille (diamant, rubis, saphir, émeraude) ;

Les perles : fines, de culture, reconstituées, imitation ;

Les émaux : industriels, décoratifs ;

Pierres dures, ivoire et bois précieux.

Métrologie :

Unités : longueurs, angles, états de surface ;

Méthodes, procédés et appareils : de mesure directe et par comparaisons, de mesure et de contrôle des dimensions, de mesure et de contrôle des formes ;

Contrôle des fabrications : calibres à limites, contrôle de série ;

Relevés d'usure sur pièces et ensembles mécaniques, jeux ;

Erreurs dans les mesures.

### b) Technologie de spécialité

Option A : « Monteur en orfèvrerie »

Outillages, matières d'œuvre et produits utilisés pour l'orfèvrerie ;

Conception d'ensemble de la structure de la pièce en fonction du thème artistique, des métaux utilisés et du poids de la pièce.

*Option B : « Tourneur-repousseur en orfèvrerie »*

Outillages, matières d'œuvre et produits utilisés pour l'orfèvrerie ;  
Conception de la structure d'une pièce et des mandrins nécessaires à sa réalisation en fonction du poids, des épaisseurs, des métaux utilisés et, éventuellement, de la production en série.

*Option C : « Polisseur-aviveur en orfèvrerie »*

Outillages ;  
Buts du polissage et de l'avivage, différents procédés ;  
Les abrasifs : nature, origine, utilisation ;  
Polissage et traitements de surface par les procédés chimiques et électrolytiques ;  
Les vernis ;  
Produits utilisés dans l'atelier de polissage ;  
Récupération des métaux dans les déchets de polissage.

**c) Prévention des accidents**

Définition de l'accident du travail et de la maladie professionnelle.  
Causes humaines (physiologiques, psychologiques) et matérielles (outils et instruments, machines, installations, produits utilisés).  
Moyens de prévention : causes humaines ; causes matérielles, en particulier toxicité des produits chimiques et des émanations, règles de sécurité pour l'installation et l'emploi du matériel électrique et mécanique, conditions de travail.  
L'esprit de sécurité : connaissance du risque, application de la prévention, contrôle de soi-même.  
Notions de secourisme, premiers soins.

**2.5 ÉCONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE. LÉGISLATION DU TRAVAIL**

**a) Economie familiale et sociale**

Programme commun à tous les C. A. P.

**b) Législation du travail**

Organisation professionnelle : chambres de métiers, chambres de commerce, syndicats.  
Représentation du personnel.  
Le contrat d'apprentissage, la formation initiale et continue.  
Le contrat de travail, la rémunération, les horaires.  
Le travail des femmes et des enfants.  
Les conventions collectives du travail.

La juridiction du travail.  
Le contrôle.  
La médecine du travail.  
La Sécurité sociale et les allocations familiales.  
La propriété industrielle et artistique : les droits d'auteurs.  
Réglementation particulière à la profession : obligations de la profession vis-à-vis de la clientèle.

R.L.R. : 545-0 c

Bu n° 23 (12.6.80)

36

Arrêté du 6 mai 1980

(Lycées : bureau DL 4)

Vu Code de l'enseignement technique ; Code du travail ; L. n° 71-577 du 16-7-1971 ; L. n° 75-620 du 11-7-1975 ; D. n° 72-607 du 4-7-1972 ; A. 6-12-1971 ; Après avis de la Commission professionnelle consultative compétente ; Sur proposition du directeur des Lycées.

**Modification de l'arrêté du 15 octobre 1973 modifié instituant un certificat d'aptitude professionnelle d'orfèvre comportant trois options :**

- A, Monteur en orfèvrerie ;**
- B, Tourneur repousseur en orfèvrerie ;**
- C, Polisseur aviveur en orfèvrerie.**

*Article premier.* — Il est ajouté une option D intitulée : « Planeur en orfèvrerie » au certificat d'aptitude professionnelle d'orfèvre institué par arrêté du 15 octobre 1973 modifié.

*Art. 2.* — Les règlement et programme d'examen de l'option D : « Planeur en orfèvrerie » sont annexés au présent arrêté.

Ils devront être intégrés dans les annexes portant respectivement règlement et programme d'examen de l'arrêté du 15 octobre 1973 modifié.

*Art. 3.* — La première session d'examen aura lieu en 1981.

*Art. 4.* — Le directeur des Lycées, les recteurs et les préfets sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur des Lycées,

J. SAUREL.

(J.O. N.C. du 15 mai 1980)

## ANNEXE I

### Règlement d'examen

#### Tableau des épreuves

1 <sup>re</sup> série - Epreuves pratiques	Coeff.	Durée
1.1. - Epreuve commune de modelage	2	6 h
1.2. - Epreuves propres à chaque option		
...		
Option D		
a - préparation de l'outillage	2	4 h
b - réalisation d'un plat :		
— tension de la plaque, bâtage, traçage du marli	2	16 h à 24 h
— planage	4	
...		
le reste sans changement		

#### Instructions relatives à la nature et au déroulement des épreuves

- ...
- 1.2. - Option D « Planeur en orfèvrerie »
- a - Confection, selon un modèle donné, d'un maillet garni à partir d'un morceau de bois et d'une plaque d'acier fournis au candidat
  - b - Réalisation d'un plat en laiton moulure uni
- L'épreuve comporte les opérations suivantes :
- tension du flan
  - bâtage (pose d'une bête demi-jonc avec une soudure douce)
  - traçage du marli
  - planage : descente au marteau du marli et du bouge avec tension du fond.
- ...
- Le reste sans changement.

## ANNEXE II

### Programme de l'examen

- 1.2. - Epreuves pratiques de l'option Planeur
- Confection d'un maillet garni
    - façonnage du bois
    - cambrage et fixation d'une plaque d'acier
  - Entretien de l'outillage (polissage)
  - Disposition des flans sur une plaque en vue de son utilisation optimale
  - Découpage du flan
  - Tension du flan : utilisation des différents marteaux
  - Bâtage :
    - mise en forme de la bête
    - brasure de l'assemblage et de la bête sur la plaque

- Traçage à la pointe à tracer et au compas
- Descente du marli et du bouge, tension du fond, avec l'aide du marteau approprié.

...

#### 2.4. - Technologie et prévention des accidents

##### a - Technologie générale : sans changement.

...

##### b - Technologie de spécialité

##### Option D : Planeur

##### — Maillets et marteaux :

- différents types
- choix de l'outil approprié, angle de frappe
- entretien (polissage)

##### — Procédés de mesure et de traçage

##### — Le flan :

- conditions particulières d'emploi des métaux utilisés
- disposition de la pièce sur le tas (utilisation du drap de billard et du parchemin).

Le reste sans changement.

\*\*

### Description de l'activité

L'activité se situe dans le domaine des arts du métal.

Le Planeur en orfèvrerie est un ouvrier qualifié qui exerce une activité à caractère technologique et artistique nécessitant la transformation ou le dressage de métaux en feuilles non ferreux couramment utilisés en orfèvrerie.

Il participe dans des entreprises de type industriel ou artisanal et en collaboration avec l'orfèvre, le repousseur et éventuellement le ciseleur, à des tâches diversifiées, telles que :

- l'analyse d'un projet
- le choix de techniques et méthodes de fabrication
- l'établissement de calibres
- la mise en forme du métal en feuille
- la réalisation d'une pièce unique
- la réparation de pièces.

Pour cela, il doit être capable d'effectuer des travaux de :

- traçage à main levée et aux instruments
- découpage (limage, ébavurage)
- mise en forme (recuisson, emploi d'outillage)
- planage ( finition).

Le titulaire du diplôme doit être capable d'interpréter et d'apprécier l'aspect des formes, d'utiliser ses compétences liées à la métallurgie et à la connaissance de style, à son savoir-faire artistique, pour la réalisation de pièces d'orfèvrerie.

La formation demandée est sanctionnée par un diplôme de niveau V.